

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Chef de service de police municipale

Fonctions : Un-e responsable du pôle tranquillité

RI : 22 % ou 30% ISP + IAT

Référence : IE-0407

Date limite de candidature : Dimanche 29 août 2021

Pour information, les entretiens se dérouleront en septembre et octobre 2021

Contexte : Au sein du service de la Police Municipale de la ville de GRENOBLE, sous l'autorité directe du responsable de Service, vous aurez la charge du pôle tranquillité, l'encadrement des responsables des équipes de jour et de nuit.

Missions

- » Gestion des temps de congé ou d'absence via Octime
- » Accompagner les agents lors des dépôts de dossiers d'accident de service et/ou outrage
- » Assurer l'entretien professionnel annuel
- » Déclinaison opérationnelle sur la thématique de la tranquillité selon les directives du Responsable du Service.
- » Superviser et contrôler l'activité
- » Assurer la transmission de l'information au sein de l'encadrement par le biais de réunions et de documents de service.
- » Concevoir, Coordonner et Contrôler les actions sur le terrain.
- » Participer aux réunions internes et transverses (CLSPD...).
- » Participer à l'assistance et au conseil technique Elus/Services municipaux/partenaires externes
- » Contrôle et correction des écrits (rapports et procès-verbaux)
- » Assurer l'astreinte PM de la Ville
- » Être en capacité d'assurer l'intérim de commandement du service

Profil

- » Vous êtes doté(e) de réelles capacités d'analyse et d'écoute.
- » Vous savez être force de proposition.
- » Vous avez le sens du contact avec les habitants, un sens indéniable du service public et un profond respect de la déontologie.
- » Vous disposez de réelles qualités relationnelles et savez assurer la gestion des conflits.
- » Vous possédez une expérience confirmée dans le management d'équipe.
- » Vous avez une parfaite maîtrise des différents codes utilisés : code de la Route, Code de Déontologie, Code Pénal, Pouvoirs de Police du Maire.
- » Vous êtes apte à porter de l'armement de catégorie B et D.
- » Vous maîtrisez également le logiciel LOGITUD, PVE
- » Vous êtes titulaire du permis B.

Conditions de travail

- » Lieu d'exercice : sur l'ensemble de la commune
- » Patrouilles : réalisées en véhicule, vélo de service ou en pédestre selon les nécessités de service
- » Horaires : Temps complet 35h00
 - Horaires de journée : 9h00-12h00 / 13h00-17h00
 - Horaires pouvant être modifiés en fonction des nécessités de service
- » Contraintes physiques : station debout prolongée, aptitude sport de combat, aptitude à travailler en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques, aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale, port de l'armement.
- » Port de charges lourdes : ponctuel
- » Obligations vestimentaires : port de tenue de policier municipal, gilet pare-balles, casque, bouclier
- » Travail en équipe : majoritairement

- » Contact avec le public
- » Conditions physiques particulières : aptitude physique afin de répondre aux obligations de formations de la filière police municipale
- » Armement de catégorie B : aérosol incapacitant ou lacrymogène, pistolet à impulsion électrique
- » Armement de catégorie D : bâton télescopique de défense ; bâton de protection et de défense à poignée latérale
- » Moyens Radio – téléphone portable

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Jérôme LAMAIN,
Directeur , Tél : 04.76 86 55 39**

